

N°798

13 mars 2019

Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

L'hiver est fini !

Faire l'éventail des mauvais coups sur le terrain social, c'est comme dans l'entreprise lorsque l'on regarde les propositions salariales lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), chacun convient de l'absence de réelles réponses aux attentes collectives tout en cherchant comment s'y résoudre individuellement. Et l'exercice est le plus souvent cruel pour tous !
Mesurons, par exemple, les annonces telles que l'exonération de la taxe d'habitation, la négociation sur l'assurance chômage et celle sur le statut de l'encadrement, le déploiement des méthodes de management par le ratio économique, les retraites, les NAO...

Depuis plusieurs mois, gouvernement et patronat mènent, de concert, ce qui s'apparente à une véritable campagne de dénigrement médiatique à l'égard des cadres.

Est-ce que ce « cadre bashing » apporte de réelles réponses en termes d'amélioration des conditions de travail, de hausse des salaires, d'accès à des services publics de qualité et de proximité, de lutte contre le chômage ?

Pour notre Union Fédérale des Cadres CGT-Fapt c'est clairement NON, et les raisons de se mobiliser le 19 mars 2019, prochaine journée nationale unitaire et interprofessionnelle de grèves et de manifestations, ne manquent pas.

Gagnons une définition interprofessionnelle du statut de l'encadrement et une protection sociale (chômage et retraites) réellement solidaire, faisons entendre nos propositions alternatives sur la fonction publique et les services publics et enfin... faisons un peu de place au printemps !



Branche Poste

Un accord ambitieux

Dans une lettre ouverte à la DSRH, la CGT s'interroge sur la réécriture du projet d'accord en y incluant des articles d'autres accords groupe dont elle n'est pas signataire. D'autres points portés par la CGT ont abouti, comme une reconnaissance des techniciens RH/ paie en II.3. La CGT considère que l'obtention du grade ATGS, 6 mois avant le départ à la retraite pour ceux qui se positionneraient dans un dispositif de transmission du savoir, est une avancée. La CGT demande que ce dispositif mis en place sur les RAP 2019 soit rétroactif pour les agents partant en retraite. Pour ce qui est de la formation, le nombre de formateurs est sous-estimé. Enfin l'emploi n'est pas à la hauteur des besoins. La CGT revendique une prime de 1500€, pour l'instant la direction propose 800€ ! Mobilisons-nous pour nos revendications!

Monopoly ou pôle financier public ?

En échange du contrôle du groupe La Poste en lieu et place de l'État, la CDC doit céder sa filiale CNP Assurances à la Banque Postale. La CDC est pour l'État une poule aux œufs d'or qui lui rapporte chaque année plus de 2 milliards d'€. Le groupe La Poste constitue le dernier service public de proximité. La Banque Postale est, quant à elle, encore investie d'une mission publique d'accessibilité bancaire mais l'absorption envisagée de CNP Assurances la transformera en banquier-assureur. La CGT-FAPT dénonce cette opération de Monopoly qui n'est en rien, comme le prétend le gouvernement, la création d'un grand pôle financier public que seuls les mouvements sociaux en cours pourraient permettre d'obtenir, avec la révision de la loi PACTE.

Branche Télécoms

Besoin de reconnaissance

Les managers d'Orange sont envoyés 'au front' pour mettre en œuvre l'Accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications, sans en avoir le budget ni les marges de manœuvre nécessaires. Seulement 30 % des objectifs de l'accord (signé par CFDT, CFE/CGC et FO) ont ainsi été réalisés en plus de 2 ans... La CGT n'a pas signé cet accord axé sur la compétition entre les salariés, l'évaluation subjective de pseudo-compétences comme le "savoir être" et qui occulte les qualifications, les diplômes, le statut et l'expérience des salariés : une source de désaccords et de conflits entre salariés et managers devenus cautions d'un accord galvaudé. La CGT demande à la direction d'arrêter cela et de favoriser l'emploi et l'augmentation des salaires.

Augmentations au rabais

La négociation salariale doit porter sur le partage de la valeur ajoutée et sur la reconnaissance de « l'investissement et la ténacité des salariés qui se sont surpassés » encensés par F. Dulac. L'entreprise se porte si bien qu'elle peut augmenter les dividendes et verser 1,9 Mds € aux actionnaires empruntant et aggravant la dette, ce qui correspond à 20 000 € par salariés pris sur la part des salaires. S. Richard annonçait « qu'on lâche du lest. » Dans ce contexte favorable à la négociation, la CGT demandait le rattrapage de nos salaires cadres sous le plafond de la sécurité sociale, d'en faire notre minima à l'embauche et de satisfaire nos besoins d'augmentation de 6 %, suite à nos réponses à la consultation CGT, aux gains de productivité et aux efforts reconnus. Mais la Direction ne propose que des miettes avec 1,6 %. Pour peser sur les négociations, la mobilisation s'impose !

Échos

C'est possible !

2,1% d'augmentation obtenus pour les ingénieurs et cadres de la métallurgie le 8 janvier dernier, après consultation des salariés. Une belle victoire et un point d'appui important pour les syndicats à l'initiative de l'Union Fédérale des cadres de la CGT.

Pour la première fois depuis longtemps, le pourcentage de revalorisation des minima des grilles conventionnelles des ingénieurs et cadres dépasse l'inflation et le plafond mensuel de la sécurité sociale. En trois ans, on est passé de 0,8% à 1,2% puis à 2,1% alors que le patronat proposait 1,9% pour 2019. Cette revalorisation confirme que ce dernier peut augmenter les salaires bien au-delà de ce qui a été fait ces dernières années. La détermination de la CGT a montré une fois de plus que « Rien n'est écrit d'avance ! »

Assurance chômage

Pinocchio !

Après « l'échec » de la négociation de l'assurance chômage, Emmanuel Macron s'est livré à une belle opération de communication et de manipulation. Mais de quel « échec » parle-t-on? Du refus des syndicats d'accepter les 1,3 mds d'économie par an sur le dos des chômeurs? Ou du refus du patronat de toute mesure luttant contre la précarité, pourtant promesse de Macron? Robin des bois des riches, le Chef de l'Etat reprend la main avec le risque majeur d'une forte dégradation des droits et d'une augmentation de la précarité comme c'est le cas au Royaume Uni ou en Allemagne où les travailleurs pauvres sont cinq fois plus nombreux qu'en France. Il est temps de dire stop ! Amplifions notre mobilisation avec la journée du 19 mars prochain !

Les cadres dans le viseur

Après l'échec des négociations sur l'assurance chômage, le gouvernement va faire des propositions, dont une porterait sur la dégressivité et le plafonnement des allocations pour les cadres. Aujourd'hui, 42% des ressources du régime sont assurées par les cotisations cadres, alors qu'ils ne représentent que 15% des dépenses. Les allocations et cotisations sont plafonnées à 4 fois le plafond de la sécurité sociale soit 13508€/brut/mois. Abaisser ce plafond ferait perdre des ressources à l'UNEDIC et pousserait les cadres vers les assurances individuelles. Au contraire, la CGT propose de déplaçonner totalement les cotisations et les allocations chômage. Les chiffres présentés par l'UNEDIC confirment que cela permettrait de renforcer l'assurance chômage et de dégager d'importantes recettes supplémentaires.

International

Notre maison brûle

Si le réchauffement climatique n'est pas contenu en dessous de 1,5°C, les conséquences seront irréversibles demain pour l'humanité. Pour tenir cet objectif, les émissions de gaz à effet de serre doivent baisser de 45 % d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.

Mais l'Union Européenne ne vise plus qu'une réduction à hauteur de 40 % pour 2030 ! La CGT soutient l'appel de la jeunesse à une mobilisation mondiale pour le climat et appelle les salarié-e-s, les retraité-e-s, les privé-e-s d'emploi et les jeunes à participer massivement aux mobilisations organisées dans toute la France. Le capitalisme ne se préoccupe en rien de l'avenir de l'Humanité. Alors, changeons de système, pas le climat !

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Pris !

Forte de son soutien par le gouvernement, la direction de la SNCF n'a pas cru bon d'informer les élus du personnel de la vente d'une de ses filiales de logistique automobile (STVA) au profit de Renault. Soucieuse de l'avenir des 2000 salariés concernés, la CGT a interpellé la SNCF sur les conditions de cette vente, cette dernière a refusé d'informer et de consulter les élus. Dans une procédure initiée par la CGT et soutenue par le CEE (syndicats représentatifs du Comité d'Entreprise Européen), la SNCF a été condamnée le 22 février dernier pour entrave dans l'information et la consultation. Dorénavant, la SNCF serait bien inspirée de changer d'attitude et de se conformer à la loi en procédant aux informations et consultations des élus en temps utile.

Droit de manifester

L'étai se resserre

Le 28 janvier dernier, la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a épinglé le gouvernement pour des violations graves aux libertés fondamentales. Elle considère que «le nombre et la gravité des blessures infligées aux manifestants mettent en question les méthodes employées dans les opérations de maintien de l'ordre» et invite donc les autorités françaises à «suspendre l'usage du lanceur de balle de défense». Elle dénonce le recours aggravé aux interpellations, gardes à vue et jugements expéditifs des citoyens et met en garde les autorités sur le projet de loi dit «anticasseurs» qui prévoit des «restrictions excessives à la liberté de manifester». La CGT salue cette recommandation et demande au gouvernement de la respecter !

Flash ball contestable

L'une des caractéristiques du mouvement social de la période est le niveau inédit de la violence de sa répression. Le sociologue Fabien Jobard confiait au journal *la NVO* que le nombre de victimes dépasse d'ores et déjà celui de mai 1968. Il s'accorde aussi avec la CGT et la LDH pour demander l'interdiction des lanceurs de balles de défense (LBD). De plus, il conteste l'efficacité supposée de la loi dite « anticasseurs ». Enfin, face à l'absence de réponse sociale qui donne souvent l'impression que les peuples n'obtiennent rien sans violence, F. Jobard souligne que « *la contradiction entre une parole facilitée à grande échelle par les réseaux sociaux d'un côté, la rigidité du système électoral hyper sélectif et la verticalité du régime présidentiel* », éclate bien souvent en confrontation violente.

Égalité

Opaque

Suite au décret du 5 janvier dernier, les entreprises de plus de 1000 salarié.e.s devaient publier leur index égalité, à partir de 5 critères, avant le 1^{er} mars 2019. Toutes les entreprises sont excellentes et affichent plus de 75/100 ! Seuil qui évite les sanctions et les actions de correction. En fait, l'index établi par le gouvernement permet de camoufler la réalité notamment par une absence de publication détaillée, une comptabilisation des augmentations Femmes/Hommes mais pas des montants, enfin, tout écart mesuré est réduit de 5%. Par exemple, une entreprise mesure 15% d'écart, elle déclare 10%, elle obtient la note de 30/40 sur ce critère, si les 4 autres critères sont bons la note finale sera 90/100. La CGT a interpellé le gouvernement sur l'urgence de modifier l'index !